



SAINT-CERGUE ACTU



LE BILLET DU SYNDIC

HIVER 2023

La cérémonie des vœux de la Municipalité: une nouvelle tradition conviviale



Paul Ménard
Syndic

« Mais que fait la commune ?... »

Question classique... De l'eau pure au robinet, des rues et des espaces communs entretenus, des écoles bien équipées, des places d'accueil en suffisance, un développement urbanistique maîtrisé, une administration à l'écoute, des procédures administratives claires et les mêmes règles pour tous : voilà quelques exemples des missions communales, toujours plus nombreuses, variées et exigeantes.

Agir pour le bien-vivre

Nous devons anticiper, innover, être présents sur tous les fronts pour que Saint-Cergue se développe en restant attractive et agréable à vivre, dans le cadre d'une gestion irréprochable des finances publiques.

Mais la Municipalité veut aussi présenter son action, rester à l'écoute, échanger régulièrement avec les habitant-es.

Ce qui est fait et ce qui reste à faire

Une législature dure cinq ans et la

Municipalité se trouve à mi-mandat : qu'a-t-elle réalisé ou mis en route en deux ans et demi et que compte-t-elle encore mettre en œuvre jusqu'en juin 2026 ?

Nous sommes heureux de vous inviter à le découvrir **lors de la toute première cérémonie des vœux de la Municipalité, le 25 janvier 2024.**

Une façon conviviale de commencer l'année, de se rencontrer en toute simplicité et d'échanger dans un esprit positif. Nous nous réjouissons de partager avec vous cet apéritif de début d'année.

Très belles Fêtes à toutes et tous!

CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le 25 janvier 2024 à 19h30

Salle du Vallon

Apéritif à 20h15





Un nouveau commerce à St-Cergue - la boucherie tant attendue



Paul Ménard
Syndic

Il y a largement plus de 15 ans, la dernière boucherie fermait à Saint-Cergue. C'est pourtant un commerce essentiel dans un monde où la consommation doit être de plus en plus locale. Avec une population de plus de 2'900 habitants, le besoin était manifeste.

Le 9 novembre dernier, nous avons eu le plaisir d'assister à l'inauguration de la boucherie Vuagniaux. C'est un jeune de notre village, Cédric Vuagniaux, qui gèrera ce nouveau commerce. Cédric a même adapté les heures d'ouverture à notre village, avec une ouverture le dimanche. C'est vraiment exceptionnel.

Un commerce local - des produits locaux

Cédric porte un soin particulier à se fournir auprès des éleveurs du district. Les produits de charcuterie sont, pour la plupart, fabriqués sur place. Cela aussi est exceptionnel.

Les services proposés sont évidemment les viandes de boucherie (bœuf, veau, porc, agneau, volaille), la charcuterie, ainsi qu'un service de

traiteur y est également proposé.

Cela fait maintenant un peu plus d'un mois que ce nouveau commerce est ouvert et il ne désemplit pas. Il est vrai que la qualité est au rendez-vous et tous les clients que nous avons rencontrés sont ravis. Les St-Cerguois jouent le jeu: souhaitons que cela perdure.

Un priorité pour la municipalité

Le développement du commerce et des services locaux sont une priorité pour la municipalité. Cependant, pour que ce développement se réalise, des locaux commerciaux sont nécessaires. Or nous sommes en pénurie de telles surfaces alors que la demande est bien présente : nous sommes régulièrement contactés par des professionnels qui veulent s'installer dans notre commune.

Une commune vivante

Cette situation montre la vitalité du tissu économique de Saint-Cergue., indispensable pour faire de notre commune un lieu de vie vivant, où nous pouvons consommer localement. Nous sommes convaincus que ce type de consommation est un modèle pérenne, en conformité

avec la notion de développement durable.

Félicitations à Cédric et à sa famille et plein succès à cette entreprise!



Boucherie Vuagniaux
Route d'Arzier 3
1264 St-Cergue
téléphone: 022 360 19 90
boucherievuagniaux@gmail.com



100 ans de Mme Danièle Tallant: une longue et belle vie à Saint-Cergue

Les citoyens de St-Cergue l'appellent « Elsy »

« Mamie Elsy » est née le 21 novembre 1923. Un siècle de bonheur et de partage, transmis sans compter.

Deuxième d'une fratrie de 7 enfants, elle reste à ce jour la seule à profiter encore de la vie. Dès la naissance de ses frères et sœurs triplés, le destin d'Elsy allait changer. Sa maman ne pouvant assumer la charge de cette petite troupe, Elsy fut confiée à son oncle et sa tante. Mamie Elsy est donc arrivée à Saint-Cergue en 1930 avec ses nouveaux parents qui venaient d'acquérir l'Hôtel de la Poste.

Une vie bien remplie

Dès la fin de la guerre et après ses écoles, Elsy a exploité cet hôtel, accueillant nombre de réfugiés étrangers et militaires suisses. C'est pendant cette période qu'elle connut son amoureux, Roger Tallant, fromager puis chef de gare et, enfin, secrétaire communal jusqu'à sa retraite.

En 1945, l'hôtel fut vendu mais les Tallant ne quitteront plus le village. Jusqu'aux années 1960-70, Elsy a travaillé dans l'hôtellerie et la restauration: Observatoire, Jura, Maison

de Ville, Cheseaux, Givrine, Buffet de la Gare...on se l'arrachait.

Un engagement sur tous les fronts

Marraine de l'amicale de la compagnie militaire 1/217, elle a également participé à la création du ski-club dames de Saint-Cergue et de l'Eole Suisse de Ski.

Elsy a eu deux garçons en 1947 et 1950 et, dès 1972, une farandole de petits-enfants et arrière-petits-enfants, neuf au total. Elle a également gardé de nombreux enfants dont les parents ne pouvaient s'occuper.

Grâce à Elsy, encore, « Fagiota » a été créée et la Trélasse fut remise en fonction. Ainsi, des milliers d'enfants allaient connaître les attentions de « Mamie Sugus » ainsi que les joies du ski.

Toujours heureuse et de bonne humeur, Elsy regrette aujourd'hui de ne plus pouvoir cueillir les champignons et les petits fruits des bois. Mais il lui reste ses fleurs, sa famille et ses amis qui lui donnent encore de bonnes raisons de profiter de la vie!

Article écrit par la famille Tallant

Alors, heureux anniversaire, bonheur et bonne santé à vous, chère Madame Tallant ! Tout le village vous transmet son amitié!





Une croissance nécessaire et conforme à la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)



Paul Ménard
Syndic

Voici un sujet un peu aride pour le dernier numéro de l'année, mais il préoccupe de nombreux habitants.

« *Mon village n'est plus ce qu'il était !* », « *Ce n'est plus un village !* », « *Mais que fait la commune face à ce bétonnage, c'est du n'importe quoi !* »...

Cela, nous l'entendons, vous l'entendez souvent. Des clarifications sont nécessaires en ce qui concerne la LAT sur laquelle les citoyens suisses et ceux de St-Cergue également ont voté favorablement à deux reprises.

Les objectifs centraux de cette loi sont au nombre de trois. Premièrement, protéger les terres agricoles, deuxièmement, densifier les centres, troisièmement, utiliser les réserves à bâtir. La LAT n'a donc rien à voir avec un blocage des constructions: elle vise à utiliser au mieux les parcelles constructibles, en évitant l'étalement urbain et en concentrant les constructions là où l'on trouve des services.

Aujourd'hui, la situation économique du canton est enviable. Il se développe et son attractivité ne se dé-

ment pas. Preuve en est que les prévisions démographiques sont d'environ 940'000 habitant-es vers 2030...c'est à dire demain!

Et Saint-Cergue dans tout cela ?

Le Canton vient d'adapter son Plan directeur. Il s'applique à toutes les communes, dont la nôtre. Chaque autorisation de construction sur notre territoire doit s'y conformer. Concrètement, les effets sont les suivants : les zones constructibles hors du centre ont été mises en réserves (selon préavis 17/2020) et le centre doit se développer.

Renforcer le poids démographique du centre

Dans ce plan, Saint-Cergue est qualifiée de centre régional et les parcelles constructibles situées au centre du village devront à terme être utilisées (LAT art.15). En d'autres mots, le centre est appelé à se densifier.

C'est dans ce strict cadre légal imposé aux niveaux national et cantonal que la Municipalité prend ses décisions. Tous les projets prévus au centre suivent la même procédure de soumission des dossiers au niveau du district et au niveau cantonal. Dans ce processus, il s'agit

de vérifier la conformité aux coefficients de constructibilité ainsi qu'aux exigences de la LAT.

Oui, notre village grandit. Cela représente un véritable défi à de nombreux niveaux (pensons aux infrastructures ou aux places de crèche par exemple).

Mais il ne faut pas redouter la croissance: elle amène et pérennise des services et des commerces qui, autrement, disparaîtraient ou ne s'installeraient pas: pensons à la superette, à la pharmacie, au cabinet médical, à la physiothérapie, à la nouvelle boucherie, à l'onglerie, au toilettage pour chiens, aux pressings et bien d'autres. Des commerces venus avec la croissance démographique et qui participent au développement d'un cadre de vie attractif. Sans oublier que les nouveaux habitants et commerçants sont aussi des contribuables.

Alors non, la municipalité ne fait pas n'importe quoi. Nous croyons fermement à l'Etat de droit et appliquons la loi en vue d'atteindre notre objectif, qui est de faire de St-Cergue un village vivant, agréable, attractif.

Voilà notre objectif.



La gestion des eaux évacuées nous coûtera plus cher en 2024



Muriel Archer Galibourg
Conseillère municipale

Quand il est question de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées, les législations fédérales et cantonales ont transféré une grande partie des responsabilités aux communes (Art. 6 et 7 LEaux, et art. 1 et 2 OEaux). Ces lois contribuent à protéger la population, l'environnement et à conserver durablement les ressources naturelles dont nous dépendons, comme l'eau.

Pour se faire, chaque commune est chargée d'établir un « Plan Général d'Evacuation des Eaux » (PGEE) dont les objectifs sont :

- Séparer les réseaux eaux claires (EC) / eaux usées (EU) et mettre fin au système unitaire, ce qui décharge la station d'épuration.
- Entretien des réseaux existants pour conserver ce patrimoine en bon état
- Limiter l'imperméabilisation du sol et créer des bassins de rétention pour réduire les risques d'inondations.
- Encourager les mesures d'infiltration.

A ce jour, le bassin versant « Centre Village » est toujours équipé d'un

réseau d'assainissement de type unitaire. Toutes les eaux usées et claires sont ainsi acheminées à la station d'épuration, la surchargeant inutilement d'eaux parasites.

Ce bassin doit être mis en système séparatif, ce qui impliquera un énorme investissement de la part de la commune.

St-Cergue est aussi l'une des 21 communes constituant l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) qui est en train de créer une nouvelle station d'épuration (STEP) en remplacement de l'existante qui a atteint les limites de sa capacité.

Le coût de la participation à l'APEC a considérablement augmenté au cours des deux dernières années, principalement en raison du financement de l'étude pour la nouvelle STEP mais également pour couvrir les charges liées au traitement des micropolluants.

La couverture de ces dépenses est assurée par la collectivité au moyen de taxes. Selon le principe du pollueur-payeur, ce financement direct a été choisi par le législateur afin de faire évoluer le comportement des citoyens à l'égard de la production des eaux claires ainsi que des eaux usées.

Taxe annuelle d'entretien et d'épuration 2024

Afin de couvrir les coûts d'évacuation et d'épuration de l'eau, la taxe annuelle doit être augmentée. Elle est actuellement de 2,15 CHF/m³ sur la base de la consommation d'eau effective, et pour 2024, la taxe sera augmentée de 16 % pour atteindre 2,50 CHF/m³, le maximum autorisé de l'Annexe III au Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Cette modification de la taxe est liée à l'objectif d'améliorer la qualité de notre assainissement (mise en séparatif, coûts de financement du développement de la nouvelle STEP, amélioration du traitement à la STEP, etc.).

Malgré l'augmentation de la taxe, les recettes supplémentaires ne couvriront pas l'ensemble des coûts prévus pour l'évacuation et l'épuration des eaux dans le budget communal de 2024 et par conséquent, la commune devra puiser dans les réserves spéciales.



En cas de rencontre avec le loup



Carole Morina
Conseillère municipale

Le Parc naturel régional Jura vaudois, en collaboration avec le canton de Vaud et le KORA, proposent quelques conseils et bonnes pratiques pour cohabiter avec la faune sauvage, tout en poursuivant les activités quotidiennes et des loisirs.

Le retour spontané du loup sur le territoire du Parc Jura vaudois soulève des questions quant à l'attitude à adopter. Une rencontre, bien que rare, ne peut être exclue.

Avec le froid, les prédateurs suivent le gibier jusqu'en plaine. Leur présence à proximité des villages bouleverse les habitudes et suscite des craintes nouvelles, mais aussi de la curiosité.

Bien que les loups sont en général des animaux craintifs qui évitent les êtres humains. Toutefois, lorsqu'ils perçoivent une présence, les loups ne fuient pas forcément mais observent d'abord la situation pendant un moment, puis se retirent.

Même si le loup n'est pas considéré comme dangereux pour les humains, il reste un animal sauvage qui peut agir de manière imprévisible.

Il est donc recommandé d'adopter certains comportements :

- Rester calme et garder une distance adéquate.
- Ne pas essayer de l'approcher ou de le photographier.
- Tenir son chien en laisse.
- Se retirer lentement. Ne pas fuir en courant.
- Si le loup ne s'en va pas ou que la situation est ambiguë, parler fort ou taper des mains.
- Si le loup s'approche tout de même, s'arrêter, crier, se faire le plus grand possible, essayer de l'intimider, lui jeter éventuellement un objet, tout en lui laissant de la Place pour qu'il puisse battre en retraite.

La présence du loup peut induire une modification du comportement du bétail sur les alpages.

Les recommandations de base sont d'autant plus importantes :

- Maintenir une distance suffisante avec les vaches et les veaux, si nécessaire, quitter le chemin.
- Ne pas toucher le bétail.
- être attentif à la présence d'animaux de protection (chiens, ânes, etc.) et garder ses distances.



Pour toute question sur la biologie du loup, consulter le site du KORA

Ecologie des carnivores et gestion de la faune sauvage.

www.kora.ch

Pour toute question sur la gestion du loup dans la région, consulter la page grands carnivores, sur le site du Canton de Vaud.

www.vd.ch

Histoire du retour du loup en Suisse

www.pronatura.ch

www.parcjuravaudois.ch





Animaux sauvages en hiver



Carole Morina
Conseillère municipale

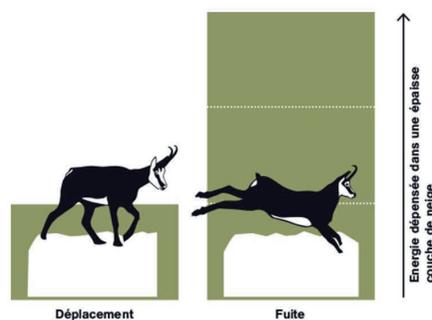
En hiver, la nourriture est rare et, le plus souvent, peu nutritive. Les journées courtes offrent peu d'occasions pour se nourrir. Les déplacements dans le manteau neigeux épais sont pénibles et diminuent les forces. Or les animaux sauvages doivent résister pendant de longs mois à des températures extrêmes (en moyenne -10°C à 2000 m).

Il est donc capital pour les animaux d'économiser leurs forces!

Les animaux sauvages ont développé diverses stratégies pour limiter autant que possible leurs dépenses d'énergie:

- en se parant d'un plumage / pelage d'hiver isolant,
- en se réfugiant dans des abris protégés ou des grottes
- en se réchauffant sans bouger au soleil
- en limitant leurs déplacements et en économisant leurs forces,
- en abaissant leur température corporelle.

Mais l'essentiel pour tous les animaux sauvages, c'est de ne pas être dérangés, car le stress et la fuite leur font dépenser beaucoup d'énergie.



Tolérance par l'habitude ou stress grandissant

En cas de dérangements répétés, les animaux sauvages réagissent de deux manières:

Habituation

Lorsque les dérangements sont similaires, constants et relativement fréquents et que les animaux peuvent s'échapper, ceux-ci peuvent s'y habituer. C'est notamment le cas le long d'un itinéraire balisé, très fréquenté ou près d'un refuge où les mouvements sont permanents. Petit à petit, ceux-ci ne réagissent plus avec stress ou par la fuite.

Sensibilisation

Le contraire de l'habituation s'appelle la « sensibilisation ». A chaque dérangement, les animaux sont davantage stressés et fuient de plus en plus loin ou abandonnent même le site. La sensibilisation s'observe en particulier en cas de dérangements répétés, imprévisibles, venant d'en haut, p. ex. des skieurs.

Dérangements critiques, moments problématiques

Le type et la fréquence des dérangements ainsi que la situation dans laquelle se trouvent les animaux influent sur leur réaction.

Les types de dérangements suivants peuvent déclencher des réactions préjudiciables:

- itinéraire inhabituel, imprévu (p. ex. à travers champs),
- effet de surprise (p. ex. grande vitesse ou apparition impromptue dans un recoin),
- approche par le haut (skieurs, snowboarders, parapentistes),
- groupes bruyants,
- personnes accompagnées de chiens.

Les animaux sauvages réagissent de manière particulièrement sensible:

- en période de rut ou de parade et
- en période de mise bas ou de couvaison,
- en présence de petits,
- au crépuscule,
- en l'absence d'endroits appropriés pour se retirer.

www.parcjuravaudois.ch





PECC plan énergie climat cantonal



Carole Morina
Conseillère municipale

Qu'est-ce que le PECC ?

Plan Énergétique et Climat Communal

Le PECC propose aux communes un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climats communaux, une palette d'outils mis à disposition, comme le catalogue des fiches d'actions, modèle de rapport PECC, formation, des subventions possibles à hauteur de 50%

Objectif 2050 de la Confédération :

- 90% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990

Objectifs 2030 du Canton :

- 50 à 60% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990
objectif 2050 = Neutralité carbone.

Obligation pour les communes d'élaborer des plans d'actions pour atteindre les objectifs climatiques pour 2030 et au-delà

Le PECC répond aux enjeux énergétiques et climatique à l'échelle du territoire communal (vis-à-vis des objectifs de la Confédération et du Canton, il est le fil conducteur des décisions communales qui est de prioriser et mettre en place des ac-

tions pour atteindre les objectifs fixés et gagner en efficacité sur le long terme.

Saint-Cergue où en sommes-nous ?

Première information aux communes, Région de Nyon mars 2022.

Décision municipale de participer au PECC 4 avril 2022 (à cette époque pas encore obligatoire), recherche d'un partenaire agréé par le canton, obligation cantonale de se faire accompagner par un spécialiste. Notre choix s'est porté sur la société Alterna, première rencontre en juin 2022, demande de subvention au canton le 17.06.2022. Coûts planifiés de CHF 24'409.- sur quatre ans, et subvention obtenue pour 50% le 7.07.2022. Séance de lancement avec Alterna le 20.09.2022, sondage via notre journal en novembre 2022, atelier avec la municipalité en janvier 2023, création d'une commission citoyenne par tirage au sort à la suite de notre sondage.

Cette commission s'est rencontrée le 17 février 2023 pour un atelier « recherche d'actions » avec la société Alterna qui nous accompagne dans notre PECC. Aucun membre de la Municipalité n'a pris part à cet atelier afin d'avoir des informations au plus près des préoccupations réelles de notre population.

Notre choix d'actions a été déterminé en tenant compte de cet atelier, en plus des fiches obligatoires imposées par le Canton.

Va suivre la mise en place des actions avec la municipalité en janvier.

Pour finir en juillet 2023 avec la finalisation et validation par le Canton de notre plan d'actions, ceci pour aboutir à la mise en place du PECC en 4 phases :

Pour la première année, diagnostique (bilan carbone, profil énergétique), vision 2050 et objectif 2023, mise en place des actions, pour la 2^e, 3^e et la 4^e année suivi des mises en œuvre.

Principaux enjeux d'adaptation :

- L'accentuation des épisodes de fortes chaleurs va augmenter
- L'accroissement de la sécheresse
- L'aggravation du risque de crues
- La modification de l'activité des tempêtes, de la grêle et de l'enneigement
- L'augmentation des événements de fortes précipitations
- L'appauvrissement et la fragilisation de la biodiversité.

Nouvelles conditions climatiques qui favorisent la propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques.



Biodiversité : Une collaboration avec la Parc naturel régional Jura vaudois qui mène depuis 2021, le projet de biodiversité en village, aide les communes à mettre en œuvre des mesures pour donner plus de places à la nature en milieu bâti, bords de chemins, avant-toits, ronds-points, espaces-verts sont des lieux précieux pour la faune et la flore. Pour donner suite à notre diagnostic en biodiversité, nous avons identifié bon nombre de parcelles communales qui vont être aménagées avec des plantations de buissons, arbres, prairies fleuries pour favoriser la biodiversité. Nous avons également référencé les hirondelles de fenêtres et les martinets sur notre commune afin de pouvoir leur offrir des nids, notamment, sur notre bâtiment administratif et le centre du Vallon ainsi que chez les privés.

Nous avons adhéré à la charte des talus, pour une tonte tardive, renoncer à l'utilisation des produits phytosanitaires, préserver et promouvoir la biodiversité, et lutter contre les plantes exotiques envahissantes.

Une soirée publique a été organisée au Vallon sur le thème « Comment favoriser la biodiversité dans son jardin ».

Énergie : La municipalité a décidé

de franchir un pas supplémentaire en encourageant les citoyens à investir dans l'énergie durable en accordant une subvention communale pour la pose de panneaux photovoltaïques. La municipalité a posé des panneaux photovoltaïques sur le Vallon et va continuer à privilégier l'énergie solaire sur le bâti communal. Elle étudie également la faisabilité d'un deuxième chauffage à distance afin de pouvoir desservir un plus grand périmètre construit en valorisant le bois local pour le CAD.

Rallumons les étoiles : pourquoi avons-nous fait le choix d'éteindre l'éclairage public la nuit (30 minutes après le passage du dernier train, et de rallumer 30 minutes avant le passage du premier train) ? Pour favoriser la biodiversité ! Un lampadaire allumé pendant toute une nuit peut entraîner la mort de cent insectes. Ces derniers étant à la base de la chaîne alimentaire, cela se répercute sur d'innombrables autres espèces. Les plantes sont également perturbées par la modification du cycle jour/nuit. Et pour notre santé, la lumière intrusive des luminaires peut causer d'importants troubles du sommeil, et à terme exercer une influence négative sur l'horloge interne.

Une soirée publique a été organisée au Vallon sur le thème « Pollution lumineuse, rallumons les étoiles »

Mobilité : Nous avons adhéré à l'application guichet mobile, afin de favoriser le covoiturage et inciter nos citoyens à utiliser les transports publics, afin de favoriser la mobilité. Dorénavant les trottoirs de la commune seront plus larges afin que le passage piétonnier soit favorisé et sécurisé.

L'eau : nous avons également mis en place une subvention pour l'installation de cuve de récupération d'eau enterrée pour inciter les habitants à récupérer l'eau de pluie pour, par exemple, arroser son jardin.

Vous l'aurez compris le PECC impacte toutes les décisions municipales, les communes ont un rôle majeur à jouer pour répondre aux défis énergétique et climatique. De par leur proximité avec la population, leurs connaissances fines du terrain et leurs compétences dans des domaines variés (énergie, biodiversité, aménagement du territoire), elles sont des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques et, plus largement, de durabilité.



Déneigement et divers



Laurent Mathez
Conseiller municipal

Chaque année, notre service de voirie recense les haies, plantations, cailloux, et autres obstacles nuisant au déneigement. Cette tournée est effectuée par l'équipe de la voirie avec grande attention. L'intérêt est d'améliorer le passage des engins lourds et d'éviter les dégâts sur les machines. (Rétroviseurs, clignotants...).

Or les propriétaires ne respectent pas toujours nos demandes d'élagage et certains chemins sont de plus en plus étroits, avec des obstacles cachés. Des cailloux placés pour éviter le stationnement de touristes engendrent de gros dégâts sur les lames des machines.

Règlement sur le déblaiement de la neige (article 2):

« Les abords des chemins doivent être élagués chaque année pour la mi octobre afin de faciliter le passage des engins de déneigement qui sont larges et hauts.

Si un élagage n'est pas fait dans les délais ou est insuffisant, la commune se réserve le droit de renoncer au déneigement en cas de largeur utile

insuffisante ou procédera à l'élagage aux frais des propriétaires.

Dans l'urgence, l'élagage de branches gênantes sur le parcours des machines sera exécuté sans l'accord des propriétaires ».

Habiter en bordure de route = accepter la neige

Notre village compte actuellement environ 850 propriétés avec accès sur les chemins déneigés. Pour rappel, le propriétaire d'un fond riverain d'une route est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci à l'occasion du service hivernal (Loi sur les routes 725.01.48).

Stationnement pirate interdit

Nous constatons à nouveau des véhicules sans plaque d'immatriculation parkés sur le domaine public, qui gênent le passage des machines. La municipalité procédera rapidement à leur enlèvement et mise en fourrière.

Les déneigeurs, et le service de voirie pour le déblaiement de chemins, routes, et parkings remercient les propriétaires dont les haies sont toujours bien entretenues.

Recensement des chiens

Tout détenteur ou propriétaire de chiens doit les annoncer au contrôle de l'habitant dans les 15 jours suivant la naissance ou l'acquisition, en application des règlements cantonaux. Sont concernés les chiens :

- acquis ou reçus durant l'année en cours
- séjournant plus de 3 mois dans la commune
- nés en cours d'année et restés en possession du propriétaire ainsi que les chiens décédés, vendus ou donnés en cours d'année
- qui n'ont pas encore été annoncés.

Les données de votre animal de compagnie seront insérées dans la base de données cantonale Amicus (<https://www.amicus.ch>) et un identifiant personnel sera fourni au propriétaire en vue d'une prochaine consultation chez le vétérinaire. Chaque chien doit porter une puce électronique.

Afin de prévenir tout accident, nous rappelons que **les chiens doivent être tenus en laisse dans l'espace public** et que la vaccination antirabique est conseillée (elle reste obligatoire pour les chiens de chasse ou ceux se rendant dans d'autres cantons ou à l'étranger).



Manifestations et événements à venir



Vivre Vieux Vivre Mieux, (VVVM) association des séniors de St-Cergue

Nos prochaines activités

A ne pas manquer, conférences prévention, ouvertes à toutes et tous sans inscription :

- ◇ Lundi 15 janvier 2024 à 14h00 dans le grand foyer du Vallon : les arnaques de la vie courante.
- ◇ Lundi 25 mars 2024 à 14h00 dans le grand foyer du Vallon : les arnaques sur internet.

Ces conférences seront animées par l'adjudant Pascal Fontaine du service de prévention criminalité de la police cantonale vaudoise.

Pour fêter la nouvelle année :

- ◇ Vendredi 12 janvier, apéritif dînatoire dès 10h30 dans la salle des arcades, sur inscription.
- ◇ Samedi 6 février, pour s'évader : Tintin, l'aventure immersive au palais de Beaulieu à Lausanne.

Toutes les informations utiles sur le site vvvm.ch et tél 076 399 97 90 ou 079 686 61 48

Atelier lettre au PÈRE NOËL à 15h00

17 DIM
DECEMBRE

SUPER MARIO BROS. LE FILM

BLIND TEST à 15h45

16h00 OFFERT PAR LA ST-CERGUOISE

Salle du Vallon
1264 - Saint-Cergue

Infos & inscriptions conseillées:
lasaintcerguoise@gmail.com
www.lasaintcerguoise.com

15h - 18h

SUVETTE, CREPES, POP-CORN, PENDANT TOUT LE FILM

Descente aux Flambeaux à 18h00

Le Dimanche 24 décembre 2023

Arrivée du Père Noël à 18h15

Rdv à 17h30 devant l'office du tourisme pour ceux qui désirent participer à la descente.

Vin chaud et petits présents pour les enfants à l'arrivée

31 Décembre 2023

Dès 17h00 Soupe et Vin chaud offert à la Buvette des Sports

Dès 19h00 Disco sur la patinoire

2023



Conseil communal du 5 décembre 2023

- **Préavis n° 17/2023**

Budget 2024 (amendé)

Accepté par 34 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

- **Préavis n° 18/2023**

Demande de crédit de CHF 160'000.- compte 190.3151.00, pour moderniser les outils d'applications informatiques de gestion de la commune

Accepté par 33 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

- **Préavis n°20/2023**

Demande de crédit d'étude de CHF 60'000.- TTC pour la réalisation d'une stratégie touristique quatre-saisons, avec planification, pour la période 2024-2030

Accepté par 26 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions

- **Préavis n° 21/2023**

Demande de crédit d'étude de CHF 11'200 TTC destiné à financer l'étude paysagère pour la conception du parc au Vallon

Accepté par 17 voix pour, 8 voix contre, 10 abstentions

- **Préavis n° 22/2023**

Demande de crédit d'étude de CHF 11'000 TTC destiné à financer l'étude de création du bâtiment d'accueil du Vallon (anciennement buvette)

Accepté par 24 voix pour, 2 voix contre, 9 abstentions



Arrêté du Tribunal fédéral sur les illuminations chez les particuliers

- L'éclairage décoratif peut être enclenché jusqu'à 1h du matin durant la période qui s'étend du premier dimanche de décembre au 6 janvier.
- Le reste de l'année, l'éclairage décoratif doit être éteint dès 22 h (repos nocturne). ATF 140 II 33, 2013

Informations pratiques

Administration communale

Place Sy-Vieuxville 1
Case postale 103
1264 St-Cergue
+41 22 360 1146 (téléphone)
commune@st-cergue.ch (courriel)
www.st-cergue.ch

Horaires de fin d'année :

Fermeture du guichet et du téléphone :
Du vendredi 22 décembre 2023 11h
au mardi 2 janvier 2024 inclus.
Réouverture le mercredi 3 janvier 7h.

Déchetterie

Horaires de fin d'année

Fermé le mardi, 26 décembre 2023
et le mardi, 2 janvier 2024.

Centre Medical de Saint-Cergue-GHOL

La prise de rendez-vous s'effectue uniquement par téléphone 022 994 65 62
Le secrétariat est joignable tous les matins de 8h30 à 12h00.

Saint-Cergue Actu:

Rédaction: Municipalité / Famille Talant
Imprimerie: Baudat, 1341 L'Orient
Photos: libres de droits, gîtes-de-france.com
Distribution: Tous ménages